

n° 352

JUILLET-AOÛT 2021

La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir.

Albert Einstein



PROTÉGEZ-VOUS
ET PROTÉGEZ
LES AUTRES

la
VOIX

DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



[www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

**FEU D'ARTIFICE
LE 28 AOÛT 2021
SUR L'AIRE DE LOISIRS
À 22H00**

14 JUILLET
**La municipalité organise un
apéritif sur la place du Frou .**
(Voir encart joint)
**Venez participer à ce moment
de convivialité**
BONNES VACANCES
À TOUTES ET À TOUS.
PRENEZ SOIN DE VOUS.

RÉSULTATS DÉFINITIFS 2ème tour

27/06/2021, ÉLECTIONS RÉGIONALES

Lors du 2ème tour des élections régionales, les résultats à Chartainvilliers sont les suivants :

Inscrits : 539 Votants : 199 (36,92 %) Blancs-Nuls : 12 (6,03 %) Exprimés : 187 (93,97 % ; 34,69% des inscrits)

– NIKOLIC (RN) : 62 (33,16 % ; 11,50 % des inscrits) ;

– BONNEAU (PS-PCF-PRG-Cap Écologie-EELV-FI-Génération-s) : 49 (26,20 % ; 9,09 % des inscrits) ;

– FORISSIER (LR-UDI-CPNT-Les Centriste-LMR-Union de la Droite et du Centre) : 46 (24,60 % ; 8,53% des inscrits) ;

– FESNEAU (Majorité présidentielle) : 30 (16,04% ; 5,57% des inscrits).

27/06/2021, ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Lors du 2ème tour des élections départementales dans le nouveau canton d'Epernon, les résultats à Chartainvilliers sont les suivants :

Inscrits : 539 Votants : 199 (36,92 %) Blancs-Nuls : 22 (11,06 %) Exprimés : 177 (88,94 % ; 32,82% des inscrits)

– BRACCO-MARIE (LR-Maj. Départementale) : 106 (59,89 % ; 19,67% des inscrits) ;

– BEUVARD-LEROY (RN) : 71 (40,11 % ; 13,17 % des inscrits).

**Nous remercions vivement les bénévoles (une quarantaine de personnes) qui ont accepté de tenir une permanence pour l'organisation de ces 2 dimanches d'élections.
Merci.**

Durant la période d'urgence sanitaire, nous vous invitons, dans la mesure du possible, à prendre rendez-vous avant votre venue en mairie.

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 JUIN 2021 - 20h30

Proposition reprise bail antenne par la société VALOCÎME

Une antenne est installée sur un terrain appartenant à la commune, près du terrain de moto-cross. La demande initiale émanait de la société S.F.R., puis le bail qui expire en 2027 a été repris par la société HIVORY.

Après étude du tableau comparatif remis en séance, la proposition de l'entreprise VALOCÎME semble intéressante, cependant il n'y a pas d'urgence à donner réponse et le Conseil donne son accord pour ajourner le dossier jusqu'en septembre-octobre. Entre-temps, les services juridiques de Chartres Métropole seront contactés pour vérifier certains aspects de la proposition.

Convention de fonctionnement du service d'instruction des applications des droits du sol

Une convention a été signée lors de notre entrée à Chartres Métropole. Le service donne un avis juridique sur chaque dossier d'urbanisme.

Il s'agit d'une nouvelle convention comportant juste une rectification de libellé : « service commun », pour une mise à disposition du service par Chartres Métropole à toutes les communes. Le service reste gratuit. Les deux agents du service affectés à notre commune sont très compétents et les rapports très bons, les dossiers sont instruits en temps et en heure.

Le conseil donne un accord unanime autorisant le maire à signer cette nouvelle convention.

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties

Une délibération a été prise lors du précédent conseil pour reconduire la suppression de l'exonération, décision retoquée par la Préfecture, la réglementation ayant changé : on ne peut plus supprimer totalement l'exonération mais seulement la réduire.

Le taux communal de taxe foncière a été cumulé au taux départemental, pour compenser la suppression des revenus de la taxe d'habitation pour les communes. Désormais, le taux maximum que la commune peut voter s'élève à 40 % d'exonération. Les administrés paieront donc au maximum 60 % de la nouvelle taxe.

Sur proposition du maire, le conseil donne un accord unanime, moins une abstention (G. BOUAZIZ) pour un taux d'exonération de 40 % de la base imposable pour toute nouvelle construction.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Le conseil départemental sollicite notre commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes, qui s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

La commune abonde ce fonds depuis plusieurs années, sauf en 2020, du fait de la pandémie. Le maire proposant de reconduire le versement de la somme de 500 €, le conseil donne un accord unanime, moins une abstention (F. TANTY).

Projet d'installation d'un Food truck

Alain BOUTIN a reçu avec Dominique LEJEUNE un jeune couple, M. et Mme PEREIRA, qui ont un projet de création de Food truck et demandent une autorisation de stationnement sur le parking de l'école, de 17 heures à 21 heures, le mercredi. Pas de vente d'alcool. Il leur sera proposé également un autre emplacement situé au niveau du triangle de la Place du Frou qui devrait bénéficier de plus de passage.

Le Food truck est totalement autonome en eau et électricité. Ils souhaiteraient démarrer l'activité à la rentrée. Il s'agit de professionnels de la restauration qui utiliseraient un maximum de produits locaux ; ils ont déposé un dossier pour obtenir le label « Terres d'Eure-et-Loir ».

A. BOUTIN propose de leur donner l'autorisation de stationnement à titre gratuit, s'agissant d'un service supplé-

mentaire pour la population. La commune ayant voté un tarif pour les autorisations de stationnement notamment pour les camions d'outillage, il faudra inclure la gratuité pour ce type d'activité de vente à emporter.

Le conseil donne un accord unanime à l'autorisation de stationnement de ce Food truck. L'interdiction de vente d'alcool devra être stipulée.

Questions diverses

- **Foncier** : le maire a reçu une proposition d'un administré pour l'achat du terrain situé 6 rue Jean Moulin (environ 400 m²). Le projet serait d'implanter des boxes servant à entreposer du matériel, des archives... La personne propose un prix d'achat de 32.000 €. A. BOUTIN pense que cette parcelle pourrait être gardée par la commune.

Après échanges, le Conseil, à l'unanimité, ne retient pas cette proposition, estimant que ce n'est pas la meilleure activité pour ce terrain, craignant des nuisances pour les riverains et, par ailleurs, la rue Jean Moulin étant très empruntée.

- **Nettoyage de printemps** : une vingtaine d'administrés, adultes et enfants, ont participé à cette opération le 5 juin. Un groupe a fait le lotissement des Bruyères, puis le chemin de la station d'épuration ; un autre groupe, le cœur de village. Les enfants se sont montrés très motivés. Les participants ont ensuite partagé un verre offert par la commune, à l'abri bus des Bruyères.

- **Tour cycliste d'Eure-et-Loir** : la traversée du village s'est bien passée. Des bénévoles signaleurs étaient installés à chaque carrefour sur le parcours. Le maire regrette une information sur le déroulement de l'événement pas très rigoureuse : le fait que la zone déchets était à nettoyer par la commune... Ce qui a été fait par le maire et des administrés.

- **Projet de Participation citoyenne** : le maire a reçu la gendarmerie (Gendarme FAUVE, référent de Chartainvilliers) pour faire un point sur la commune. Pas de grosse problématique signalée. Une réunion publique sera organisée en septembre-octobre pour évoquer l'opération de participation citoyenne « voisins vigilants ».

- **Jurés d'assises** : D. LEJEUNE s'est rendue au tirage au sort des jurés d'assises à la mairie de Droue-sur-Drouette. Trois administrés ont été tirés au sort.

- **Enfouissement des réseaux** : le maire a rencontré, avec F. TANTY et D. VERNIOL, M. GRANDEMANGE de Chartres Métropole pour des informations sur l'enfouissement des réseaux (réseaux EDF + téléphone + fibre). Il évoque notamment le carrefour au niveau de l'église qui regorge de fils... La première tranche de travaux concernerait toute la rue du 11 Novembre (soit 400 mètres linéaires), en 2022 / 2023.

Ces travaux ne coûteraient rien à la commune, car pris en charge par Chartres Métropole et le syndicat Energie Eure-et-Loir.

Il faut compter 3 à 4 mois de travaux de voirie, suivis des travaux de raccordement chez les particuliers.

- **Elections régionales et départementales du 20 juin** : taux de participation très faible (35,99 %).

- **Chartres Métropole** : réunion organisée le 12 octobre prochain pour tous les conseillers municipaux de l'agglo, afin de présenter la gouvernance de Chartres Métropole et de ses satellites. Cette réunion aurait dû avoir lieu l'an dernier, après les élections. Les attributions de subventions par Chartres Métropole ne seront connues qu'en septembre.

- **Aire de loisirs** : deux riverains de la Conche demandent un arrêté pour imposer des horaires à l'aire de loisirs : « fermeture entre 12 heures et 14 heures, ainsi que le soir à 17 heures ». Le maire estimant très difficile de mettre ces dispositions en place matériellement, le conseil se prononce contre l'établissement de telles dispositions.

Tour de tapis

- **festivités de juillet** : il paraissait compliqué d'organiser le traditionnel repas du 14 juillet qui sera remplacé cette année par un apéritif amélioré. La commission Fêtes et Animations se réunira la semaine prochaine pour l'organisation. D. BENOIST a souhaité intégrer

cette commission. Le maire a rappelé que les commissions sont ouvertes à toute candidature.

Le feu d'artifice est prévu le dernier samedi du mois d'août (sous réserve des mesures sanitaires).

- **installation des caméras de sécurité par Chartres Métropole** : nous devrions avoir des nouvelles à la rentrée.

- voirie :

D. LEJEUNE a demandé s'il était possible de faire repeindre en jaune les bordures de trottoirs de la rue du Puits (au niveau du virage). A. BOUTIN demande un engagement des riverains de ne pas stationner sur les zones concernées afin de ne pas entraver la circulation.

F. TANTY ayant évoqué les zones 30 de la commune qui ne sont guère respectées, demande un marquage au sol, après tous les carrefours.

- **Foncier** : terrain près de la mare : l'acquisition devrait se faire prochainement par l'intermédiaire de Me MUNOZ, pour un montant d'environ 400 €. *Fin de séance à 22 h 25.*

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Samedi 5 juin, nous nous sommes retrouvés nombreux pour l'opération « l'Agglo fait son nettoyage de printemps » et avons constitué deux groupes : l'un a arpenté les rues du village, et le second le lotissement des Bruyères, puis la partie boisée jusqu'à l'ancienne station d'épuration.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à l'abribus pour partager un verre bien mérité !

L'opération s'est déroulée sous un beau soleil et dans une ambiance sympathique, grands et petits étaient très motivés. Un grand merci à tous les participants pour leur concours qui a permis de récolter une dizaine de sacs. Merci également à Chartres métropole pour la fourniture du matériel, gants et sacs et des petites récompenses.

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux l'année prochaine. En attendant, continuons à prendre soin de notre commune !

Caravans des Poètes
 Une création
 Textes & Rêves et La Caravane des Poètes

Couleurs Femmes

Spectacle poétique et musical

CREATION 2021

Avec
 Julie Aütissier (Chant)
 Zofia Rieger (Piano et Chant)
 Pauline Maharoux
 & Marie Poumarat

LE 4 JUILLET 2021 À 16 H
 dans les jardins de la Mairie de Maintenon

7, Place Aristide Briand - 28130 Maintenon

Renseignements 06 72 70 29 25
 textes.reves@wanadoo.fr - www.caravanesdespoetes.com

Renseignements et réservation
 amicaledesvillages@gmail.com
 https://amicaledesvillages.jimdo.com
 06 09 35 94 71
 St Piat, Chartainvilliers, Mauvieux, Soualmes

STAGE

CHANT CHORALE

Avec Mathilde

St Piat

Semaine du 05 au 09 juillet 2021
 Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
 De 19h à 21h

15 €

Débutants bienvenus / Tous âges

Registre thématique de variétés française
 Restitution publique en fin de stage

Renseignements et inscriptions :
amicaledesvillages.jimdo.com
 06 09 35 94 71

Comité des fêtes de Chartainvilliers
 Siège Social 1 Rue de la Mairie 28130 Chartainvilliers
 Comité.des.fetes.chartainvilliers@laposte.net

ASSEMBLEE GENERALE

SALLE DES FÊTES DE CHARTAINVILLIERS 17h
 SAMEDI 3 JUILLET 2021

Ordre du jour

- Bilan Financier et rapport d'activités
- Présentation des nouveaux statuts
- Actualisation des membres du comité et du bureau
- Présentation des projets du Comité
- Questions diverses

Vous avez des idées ou des bras ou les 2 ?
 Vous avez envie de vous amuser, venez rejoindre le Comité des fêtes.
 Nous serons ravis de vous accueillir.
Venez nombreux !!!

Toutes les mesures sanitaires seront prises : Port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie, distanciation sociale et nombre de personnes limité dans la salle.

Ne doit pas être jeté sur la voie publique

Renseignements et réservation
 amicaledesvillages@gmail.com
 https://amicaledesvillages.jimdo.com
 06 09 35 94 71
 St Piat, Chartainvilliers, Mauvieux, Soualmes

STAGE

DESSIN – PEINTURE

Avec Wilfrid

St Piat

Semaine du 12 au 16 juillet 2021
 Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 De 16h à 19h

15 €

Débutants bienvenus / Tous âges

En extérieur si le temps le permet

Renseignements et inscriptions :
amicaledesvillages.jimdo.com
 06 09 35 94 71

Petites annonces



ASSISTANTE ADMINISTRATIVE A DOMICILE

Dotée d'une expérience significative dans le domaine juridique, je vous propose mon aide pour effectuer vos démarches administratives (tri et classement de courriers, rédaction de correspondances courantes, constitution de dossier pour demande APA, RQTH, etc... prise de RDVS médicaux ou administratifs, paiement et suivi de factures, facilitation de vos contacts).
 Rémunération souhaitée par chèque CESU.

Contact : 06.40.55.83.56 – jsaproaide28@gmail.com

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
 Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.